



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180531-27

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 24 mai 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Bernard GARCIA
Marcel BARGEON à Jean-Pierre DUBOST
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON
Farida LAÏD à Benoît GENEIX

Conseiller.e.s absent.e.s : Ghislaine DUBIEN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Hélène BOUDON

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : José MONRUFFET, Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

56

**APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE DE STRATÉGIE LOCALE
POUR LA PRÉSERVATION, LA MOBILISATION ET LA MISE EN VALEUR DU
FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER SUR AUBUSSON D'Auvergne**

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Vu les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Considérant la sollicitation de la commune d'Aubusson-d'Auvergne début mars 2018, pour que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne approuve la « convention partenariale de stratégie locale pour la préservation, la mobilisation et la mise en valeur du foncier agricole et forestier sur Aubusson-d'Auvergne ».

Le rapporteur explique que la commune d'Aubusson d'Auvergne a bénéficié d'une opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) ordonnée et pilotée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme entre 2012 et 2017.

Il convient désormais pour elle de réaliser le programme de travaux connexes (voirie, remise en culture, hydraulique et plantation de haies) afin de rendre la nouvelle structure foncière totalement opérationnelle pour les exploitants agricoles et forestiers.

Dans ce cadre, la municipalité d'Aubusson-d'Auvergne sollicite la Communauté de Communes en tant que structure instructrice des dossiers de demande de subvention des dispositifs départementaux « Soutien à la réhabilitation agricole d'espaces boisés gênants et/ou en friches » et « Aide à l'installation agricole », pour qu'elle approuve une convention associant aussi le Conseil départemental et le Parc Naturel Régional (PNR) Livradois-Forez.

Le rapporteur explique que cette convention a pour objectif « de définir le rôle et les contributions de chacun des partenaires, les objectifs communs, les modalités de mise en œuvre des actions ainsi que leur pilotage, au profit de la stratégie locale pour la préservation, la mobilisation et la mise en valeur du foncier agricole et forestier » de la commune. Elle permettra notamment à la Commune de bénéficier d'aides financières départementales et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) - à solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - pour réaliser les travaux connexes.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** cette convention,
- **Autorise** le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 56

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56

Abstentions :

Conseillers présents : 47

Pour : 56

Représentés : 9

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

